

ULTIMATUM

x
press

numéro spécial, février 2005

Association pour une Solidarité syndicale Étudiante

RPR PIÈGE À CON

Le gouvernement provincial actuel fait de la projection : il nous prend pour aussi con qu'il l'est ! Depuis des mois, le ministre de l'éducation jongle avec les entourloupettes, afin de nous faire avaler le massacre du droit à l'éducation. Vous ne voulez pas de dégel des frais : on doit couper dans les bourses ! La coupure vous fait recracher ? Prenez donc un petit programme de remboursement Proportionnel au Revenu (RPR) pour faire descendre tout ça. Cette dernière politique d'apaisement ne doit pas nous bernir... Avec la dernière réforme des prêts et bourses, l'endettement étudiant explose ? Qu'à cela ne tienne, le RPR vient à la rescoufle ! C'est du moins ce que nous présente le ministre ! Mais qu'en est-il vraiment ?

Le RPR a d'abord été pensé par le très néo-libéral économiste Milton Friedman qui, en 1955, a développé l'idée " que des individus pouvaient financer l'investissement d' " eux-mêmes " en matière d'acquis en éducation supérieure, en vendant une partie de leur flux de revenus futurs. " Il s'agit donc d'une mesure s'inscrivant dans une logique individualiste d'utilisateur-paiement : 1) l'étudiant ou l'étudiante paye l'institution d'enseignement pour qu'elle lui inculque plus de valeur marchande en vue du marché du travail; 2) il ou elle doit rembourser selon le salaire obtenu qui devrait correspondre à la valeur ajoutée. Ainsi, l'éducation n'est plus un droit, mais bien plutôt un investissement sur sa propre personne : l'éducation comme projet de société est évacuée.

Dans plusieurs pays, l'instauration d'un RPR a été mise en place, afin de justifier une hausse des frais de scolarité. Par exemple, en Australie, ce programme a carrément servi à l'instauration de frais de scolarité, alors que la gratuité scolaire prévalait auparavant. Rappelons, par ailleurs, que le Parti libéral du Québec menace de dégeler les frais de scolarité s'il obtient un second mandat... De façon générale, le RPR, c'est donc la reconnaissance de l'endettement étudiant, son institutionnalisation

poussée plus avant. Accepter le RPR, c'est implicitement accepter des frais de scolarité élevés (et sujets à l'augmentation), une baisse de l'accessibilité aux études et la précarisation des futurs travailleuses et travailleurs endettés.

Un programme flou

Le projet de RPR québécois demeure très flou : très peu de littérature (québécoise) existe sur le sujet et des consultations vont suivre avant que soit mis en place le programme, prévu pour novembre 2005. Ainsi, plusieurs paramètres restent à déterminer tel le taux d'intérêt qui sera utilisé. Ce qu'on sait d'ors et déjà, c'est que le programme ne s'appliquera que pour les ex-étudiants et les ex-étudiantes ayant un

entente individuelle avec l'État. Un tel programme n'amenuise en rien l'endettement étudiant : la dette demeure dans sa version gonflée à coup de réformes et des coupures de 103 millions de dollars dans l'aide financière aux études. Plus encore, on peut craindre que, puisque de telles mesures de remboursement peuvent s'étaler sur une très longue période pour les personnes à faible revenu, celles-ci auront à payer plus d'intérêts que des personnes ayant les moyens de s'acquitter de leur dette rapidement. Ainsi, dans certains cas, les personnes à faible revenu remboursent en définitive un montant total beaucoup plus élevé que les personnes mieux nanties.

De réelles solutions

En remboursant aux banques une partie ou la totalité des intérêts des ex-étudiantes et des ex-étudiants ayant un salaire inférieur à 25 621 \$ ou 29 521 \$ (selon la situation familiale), le gouvernement rempli encore plus les poches pleines à craquer des classes possédantes. La solution à l'endettement étudiant est tout juste à l'inverse. Si l'on souhaite vraiment que les citoyens et citoyennes (y compris les étudiants et étudiantes et les ex-étudiants et ex-étudiantes) contribuent au financement du réseau d'éducation post-secondaire proportionnellement à leurs revenus, ce n'est pas d'un RPR mais bien d'un système d'impôt réellement progressif dont nous avons besoin. L'instauration d'un tel système, qui aurait plusieurs paliers (pour l'instant, il n'y en a que 3) et qui éliminerait les multiples exemptions d'impôts pour les riches qui existent, permettrait de financer adéquatement l'éducation, chacun et chacune contribuant selon ses revenus. Si on ajoutait à cela la fin des paradis fiscaux et une réelle imposition des entreprises, on aurait amplement les moyens de financer l'ensemble des programmes sociaux. Mais pour cela il faudra lutter !



salaire de 25 621 \$ ou moins, 29 521 \$ ou moins dans le cas des mères ou des pères de familles monoparentales. Les personnes ayant un revenu inférieur à 14 640 \$ n'auront pas à effectuer de remboursement et les intérêts découlant de leur dette seront payés aux institutions financières par le gouvernement. Par contre, dès ce montant en salaire dépassé, une partie de la dette, à laquelle s'ajoute des intérêts, doit être remboursée. La partie de la dette devant être remboursée croît suivant six paliers de salaire, jusqu'au salaire de 25 621 \$. C'est à partir de ce salaire que l'ensemble de la dette doit être remboursé, et il sert de base au calcul des intérêts à payer. Un individu pourra bénéficier de ce programme durant 10 ans, à la suite de quoi le ou la prestataire devra négocier une



RÉFORME AU COLLÉGIAL

LA DÉCENTRALISATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DU MARCHÉ

Après plus d'un an de tergiversation et de doutes entretenus sur l'avenir du réseau collégial, la décision du Ministre Reid vient de tomber le 17 janvier dernier. Rappelons-nous que le débat sur le réseau des cégeps avait été amorcé dès l'automne 2003, alors que la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ) avait rendu public un rapport qui prenait position en faveur de l'éclatement du réseau, pour faire place à une structure éducative " à l'américaine ". La sortie de ce rapport et l'annonce de la tenue d'un forum sur l'avenir de l'enseignement collégial pour juin 2004 avaient soulevé de nombreuses craintes et réactions.

À la sortie du forum collégial, les craintes ne s'étaient pas estompées. Le ministre, profitant du fait que la proposition de la FCSQ polarisait tous les débats, avait mis fin au forum en présentant ses "voies d'évolution" pour les cégeps : plus d'autonomie pour les établissements, de nouveaux pouvoirs locaux sur les programmes, l'admission et la gestion de la main-d'œuvre. Le plan d'action concret de Pierre Reid s'est toutefois fait attendre tout l'automne, alors que persistaient de sérieux doutes sur le maintien du diplôme national. On pouvait s'attendre au pire.

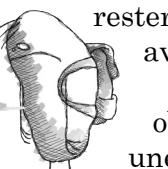
À la mesure des transformations anticipées et des menaces qui planaient sur le réseau, la réforme annoncée le 17 janvier dernier semble, au premier coup d'œil, moins importante que ce que nous attendions. Le " Plan sur l'avenir de l'enseignement collégial " laisse ainsi intacts les programmes pré-universitaires et techniques, la formation générale (philosophie et littérature incluses) et le diplôme collégial national.

Présenté comme une série d'ajustements à la réforme de 1993, le plan du ministre introduit par contre de nouveaux pouvoirs pour les collèges : possibilité d'établir leurs critères d'admission (en acceptant des étudiant-e-s sans DES, par exemple), pouvoir de créer de nouveaux programmes et droit de décerner des sanctions d'études intermédiaires, véritables " semi-diplômes ". En ce sens, il s'inscrit pleinement dans un processus d'autonomisation des cégeps et d'arrimage, déjà bien amorcé, au marché du travail.

Mais ce n'est pas tout. Dans la foulée de la rentrée collégiale à l'automne 2004, Pierre Reid avait donné son accord au lancement de projets-pilotes d'arrimage entre formation professionnelle, formation technique et secteur privé. De tels projets sont présentement en chantier, notamment à

Drummondville où le cégep et la Commission scolaire des Chênes travaillent à la mise en place d'un Réseau des intervenants en formation professionnelle et technique (RIF) qui devrait recevoir l'aval du ministre à la mi-février, tout comme quatre autres projets d'arrimage.

Toutes ces mesures auront sans aucun doute des impacts non-négligeables sur le réseau collégial. Menace voilée envers les cours de philosophie et de littérature, l'introduction des sanctions d'études permettra à plusieurs étudiant-e-s du secteur technique de quitter le cégep avec un diplôme en évitant la formation générale. La création de nouveaux programmes spécialisés, en réponse aux besoins précis d'entreprises locales, et la mise sur pied de projets de fusion de la formation professionnelle et technique menacent l'indépendance de l'éducation face au secteur privé et font planer la possibilité de pertes d'emplois. L'apparition de standards d'admission différenciés risque d'exacerber une compétition qui devient de plus en plus importante entre les cégeps et de creuser le fossé entre établissements bien et moins bien cotés.



Si le ministre n'est pas allé aussi loin qu'il le laissait entendre, il n'en faut pas moins rester vigilant-e-s face à la réforme avancée qui, malgré son vocabulaire "émancipateur" et ses objectifs de "réussite", constitue une étape de plus vers une école proprement néolibérale. Il est donc nécessaire de dénoncer ces mesures qui s'inscrivent de plein pied dans ce nouvel impératif de souplesse et de compétitivité, propre au contexte de mondialisation, devant lequel l'éducation se devrait de plier.



Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

**2570 Nicolet, local 301
Montréal, Québec H1W 3L5,
514-390-0110
www.asse-solidarite.qc.ca**

*Pour joindre l'exécutif :
executif@asse-solidarite.qc.ca*

*Pour joindre le comité journal :
ultimatum@asse-solidarite.qc.ca*

